

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 517

présenté par

Mme Boyer, M. Perrut, M. Le Mèner, M. Teissier, M. Vitel, M. Moudenc, Mme Le Callennec et
Mme Grosskost

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 39, insérer l'article suivant:**

Les professeurs des écoles profitent des réunions de parents d'élèves de début d'année pour réaffirmer aux parents l'importance du respect du rythme physiologique des enfants et, en particulier, de leur rythme de sommeil.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec l'évolution de notre société et des rythmes de travail de parents, les enfants connaissent un véritable bouleversement de leurs rythmes physiologiques, en particulier au niveau du sommeil. Leur temps de sommeil a donc besoin d'être encadré de manière régulière afin que leurs capacités d'apprentissage soient au maximum de leurs possibilités. Aujourd'hui, un constat s'impose : nos enfants sont fatigués car sollicités en permanence. Il est donc primordial d'effectuer un rappel en début d'année scolaire sur l'importance du rythme de sommeil encadré afin d'optimiser leur réussite scolaire. Cet amendement en a l'objectif en proposant de le faire lors de la traditionnelle réunion de parents d'élèves de début d'année.